

# Double meurtre de Courtilliers : « Ce n'est pas un diable »

Après deux renvois, le terrible drame de Courtilliers arrive aux assises de la Sarthe. Antonio Fernandes sera jugé du 10 au 14 octobre pour l'assassinat de sa femme et de la tante de celle-ci, en 2012.

Natacha LONGERAY

natacha.longeray@maine-libre.com

Ce 7 juillet 2012, dans le paisible lotissement de Courtilliers, près de Sablé, deux femmes sont mortes : Laurence Cormier, 42 ans, maman de deux enfants alors âgés de 18 et 14 ans, et Martine Martin, 54 ans, mariée et également maman. Deux femmes assassinées... et une famille brisée.

### « Participer à la manifestation de la vérité »

« Ma mission sera d'être l'avocat de la mémoire de deux femmes », livre M<sup>e</sup> Olivier Godard, quelques jours avant l'ouverture du procès. « Je suis le père, le frère, la mère, la fille, la nièce, etc. Je vais voir le dossier par le prisme complet de la douleur », ajoute M<sup>e</sup> Godard, qui représentera six victimes sur le banc des parties civiles. « C'est un drame terrible, injuste. » Ceux qui restent « ont perdu une partie d'eux-mêmes, une partie de leur enfance ». Mais ils veulent « être au plus près de la vérité, aussi dure soit-elle ».

M<sup>e</sup> Jean-Philippe Peltier, pour la défense, veut lui aussi « participer à la manifestation de la vérité ». « La défense sera très respectueuse des parties civiles, ça ne mérite que ça... » « Il va y avoir une atmosphère très lourde », prévoit M<sup>e</sup> Peltier.

« C'est tentant de faire du mien (l'accusé, N.D.L.R.) un diable », dit-il. « Et c'est justement dans ces dossiers-là que l'avocat est important. Je vais lui rendre une humanité. Ce n'est pas un tueur en série, ce n'est pas un diable. Je vais le dire, et essayer de le faire entendre et admettre aux jurés. »



Le Mans, le 6 octobre. M<sup>e</sup> Jean-Philippe Peltier, avocat de la défense : « Être respectueux des parties civiles ». Photo « Le Maine Libre », Hervé Petitbon

« Une vraie tentative de suicide » L'accusé Antonio Fernandes, âgé de 48 ans aujourd'hui, dit que les coups de fusil sont partis tout seuls. « Je ne peux pas tout plaider. Ce n'est pas ça... », admet M<sup>e</sup> Peltier. « Mais est-ce qu'il n'est pas de bonne foi quand il le dit ? », interroge l'avocat, rappelant que son client a fait « une vraie

tentative de suicide » le jour des faits. Son visage a été arraché. Les premiers gendarmes arrivés sur place se souviennent encore de « l'horreur » : deux femmes mortes, tuées à coups de fusil, et un homme agonisant. « C'est en ça que ce dossier est hors du commun », estime M<sup>e</sup> Peltier. Après plusieurs semaines dans le coma,

Antonio Fernandes a bénéficié « d'une reconstruction faciale extraordinaire ». Son procès a été renvoyé deux fois pour raison de santé. « Aujourd'hui, il est dans la capacité de s'expliquer », assure son avocat.

Procès prévu du 10 au 14 octobre, cour d'assises de la Sarthe.